

## 6 ans en france conjoint Français et pere enfant Français

## Par aligrito24, le 05/03/2014 à 09:39

bonjours toute le monde j ai besoin de renseignement s'il vous plait, je vous expose ma situation . je suis marocaine âgée30 ans et je suis en France le 16/03/2008(sans visa)preuve de présence sur le territoire depuis 2008 a ce jours ; suit a une hospitalisation en 2011 j ai reçu une autorisation provisoire de séjours de3 MOIS, RENOUVELER par une deuxième de 6 mois, et comme j avait pas d'autorisation de travaille, j ai fait du bénévolat dans deux association d'aide au personne en difficulté(attestation du bénévolat de 2 ans ), je déclare mes revenus depuis2010 ,j ai une assurance maladie un habitat et une vie stable.le24/04/2012 j ai déposer ma demande de titre de séjour (vie prive vie familiale) pour raison du sante car "j'avais une maladie grave".( pour le moment je suis en bonne santé et j'ai plus de traitement mais le médecine a marque sur son attestation que il me faut un suivi surveillance pendant 5 ans). AU début la préfecture ma délivre un récépissé de3 mois puis une réponse défavorable (refus de titre de séjour avec un OQTF qui est plus valable depuis 1 mois. j ai dépose le recours dans le délit d'un mois au greffe du tribunal mais mon recours a été rejeté. Entre temps je me suis marié ici en France, ma femme est française, et, n a une petite fille de un mois j ai fait tout les démarche administratif inscription sur le livrée familial caf assurance.... on a des preuve de vie commune de plus de 10 mois avant le mariage et de 1 ans et 3 mois âpres le mariage, qui fait 25 mois de vie commune avec comme preuve (livrée de famille, acte de mariage. Acte de naissance, déclaration caf 'assurance maladie, quittance de loyer, edf, assurance habitation, attestation de divers organisme centre social, assistante social, gynécologue santé femme et des amis ...), une lettre d'un député et d'un maire qui explique mon intégration et qui appui sur ma demande, j'ai même fait une formation demande française, et j'ai deux promesse d'embauche CDI, et je suis titulaire d'un BAC et deux diplômes ÉLECTRICIEN et PEINDRE BÂTIMENT (marocain).

, en plus ma femme a deux autre enfants de 3 et 7 ans que je considère comme les mien je les dépose a l'école le centre de loisirs(attestation de directeur de l'école)... ma question est:

es ce que j'ai une chance d'avoir une carte de séjour conjoint Français ou parent enfant Français ? carre j'ai peur d'avoir une autre OQTF

et qu'il demande je doit faire a titre conjoint Français ou parent enfant Français ou une 'admission exceptionnelle

Je précise entré santé visa en 2008 mon oqtf et plu valable député 23/11/2013 je vous remercie d'avance de me réponse et désoler pour les faute. Cordialement